

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Portant réglementation temporaire du stationnement « PLACE DU CHATEAU » et
mise à disposition de l'espace public
À l'occasion d'un événement festif : Concert musique traditionnelle
Le samedi 12 septembre 2026.

Le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
VU le Code de la Route,
VU le Code des Collectivités Territoriales,
VU la décision de la MAIRIE d'ALBA LA ROMAINE de coorganiser avec la SAS DBSA « AU CHATEAU » 115 place du château 07400 Alba la romaine, en date du 12 septembre 2026, un concert de Musique Traditionnelle afin d'assurer la mise en place de matériel, de tables et chaises sur une partie de la place pour cet événement de 14h00 à 00h00 ;
Considérant la présence de spectateurs le stationnement sur la place sera interdit par mesure de sécurité.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Pour que le groupe communal « Vivre Ensemble » puisse effectuer la mise en place de chaises, de tables et de matériel sur le domaine public lors du concert, une INTERDICTION DE STATIONNER est accordée de 14h h à 00 h.

ARTICLE 2 : Cet espace public sera mis à disposition des organisateurs de l'événement.

ARTICLE 3 : La signalisation sera mise en place par la Commune.

ARTICLE 4 : L'accès pour les véhicules de secours pour la place et les rues adjacentes devra être préservé.

ARTICLE 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Monsieur le Maire d'ALBA LA ROMAINE,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Ardèche à PRIVAS,
- Monsieur Bastien Richard pour la SAS DBSA « Au Château ».

Fait à ALBA LA ROMAINE le 3 septembre 2026

Le Maire,
Philippe BOUNIARD

